## Soutien à la vie associative

#### Ville de Janzé

La Ville de Janzé a fait le choix d'accompagner et soutenir les associations locales dans leurs projets et activités, sous réserve que l'association serve l'intérêt général et qu'elle soit déclarée en Préfecture.

### Les demandes de subventions

Le dossier de demande de subvention est destiné aux associations janzéennes désireuses d'obtenir une subvention de la part de la ville de Janzé. **Cette subvention ne constitue pas un droit pour l'association.** 

• **subvention de fonctionnement** à l'indice ou au forfait pour aider dans le cadre des activités régulières + subvention au titre de la coopération internationale

Fichier

Demande de subvention - Association à l'indice (.docx - 92.12 Ko)

**Fichier** 

Demande de subvention - Association au forfait (.docx - 89.31 Ko)

**Fichier** 

Demande de subvention - Coopération internationale (.docx - 86.83 Ko)

En version PDF:

**Fichier** 

<u>Indice PDF</u> (.pdf - 268.47 Ko)

**Fichier** 

fofait PDF (.pdf - 262.1 Ko)

**Fichier** 

coopération PDF (.pdf - 257.31 Ko)

• subvention pour un événement particulier ou récurrent organisé par l'association et qui répond aux critères de subventionnement. Cet événement récurrent et anticipé (anniversaire / gros événement) peut faire l'objet d'une demande de subvention particulière

Fichier

Demande de subvention - Evénement récurrent (.docx - 67.81 Ko)

**Fichier** 

événement PDF (.pdf - 189.87 Ko)

• subvention liée à l'investissement pour aider l'association à se doter de (gros) matériel nécessaire à la pratique de son activité et mutualisable avec d'autres utilisateurs (écoles, associations, services de la mairie...) Cet investissement anticipé peut faire l'objet d'une demande de subvention particulière

**Fichier** 

Demande de subvention - investissement (.docx - 61.98 Ko)

**Fichier** 

investissement PDF (.pdf - 176.33 Ko)

Durant l'année, il est possible de solliciter une aide via une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un projet particulier ou d'un événement exceptionnel non anticipé ou encore pour faire face à une difficulté imprévue et momentanée. Demande possible tout au long de l'année auprès du service associations.

Le CCAS subventionne pour sa part les associations janzéennes à caractère social.

# **Annuaire des associations**

Les coordonnées ou contacts de votre association changent ?

### **Contactez-nous**

rgba(255,255,255,1)

# Apparaître dans le guide des associations

Vous êtes une association et vous souhaitez apparaître dans le guide des associations ?

### Remplir le formulaire

rgba(255,255,255,1)